



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
25 mai 1999
Français
Original: anglais

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**

Vingt-deuxième session

Janvier-février 2000

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Application de l'article 21 de la Convention
sur l'élimination de toutes les formes
de discrimination à l'égard des femmes**

**Rapports présentés par les institutions spécialisées
des Nations Unies sur l'application de la Convention
dans les domaines relevant de leur champ d'activité**

Note du Secrétaire général

Additif

**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation
et l'agriculture**

1. Au nom du Comité, le 29 avril 1999, le Secrétariat a invité l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à présenter au Comité, avant le 15 mai 1999, un rapport sur les informations fournies par les États concernant l'application de l'article 14 et des articles connexes de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui viendrait compléter les informations figurant dans les rapports des États parties à la Convention devant être examinés à la vingt-deuxième session. On trouvera en annexe au présent document la note de pays établie par la FAO sur le Burkina Faso.

2. Le Comité a également souhaité recevoir des informations sur les activités et programmes entrepris par la FAO et les décisions de politique générale adoptées pour promouvoir l'application de l'article 14 et des articles connexes de la Convention.

3. Le rapport qui figure en annexe a été présenté comme suite à la demande du Comité.

* CEDAW/C/1999/II/1.

Note de pays

Burkina Faso

Agriculture

L'agriculture et l'élevage font vivre 90 % de la population du Burkina Faso, les femmes constituant 48 % de la population active du secteur agricole¹. Le coton est la principale culture marchande; l'élevage occupe également une place importante dans l'économie, puisqu'il entre pour 14 % environ dans les recettes d'exportation. Les principales cultures vivrières sont le millet, le sorgho et le maïs. Les années où la sécheresse ne sévit pas, le Burkina Faso est pratiquement autosuffisant en denrées alimentaires de base. Le nord se trouve dans la zone climatique sahélienne tandis que la plus grande partie du pays est située dans la région des savanes. Les cours d'eau sont rares, ce qui limite les possibilités d'irrigation; la qualité des sols varie mais le sud-ouest est en général plus fertile.

Les femmes et l'agriculture

Environ 95 % des femmes travaillent dans l'agriculture de subsistance ou dans le secteur non structuré, utilisant à ces fins des moyens techniques rudimentaires. Les femmes jouent également un rôle important dans l'exploitation et la gestion des ressources forestières.

Elles partagent leur temps entre le travail agricole et les tâches domestiques, notamment la transformation des aliments et la préparation des repas², y consacrant jusqu'à 14 heures par jour alors que les hommes ne travaillent que 8,5 heures par jour. Les difficultés d'accès à l'eau et au bois de feu augmentent leur charge de travail. Il faudrait établir des données ventilées par sexe pour analyser et comprendre la division du travail dans le secteur agricole du Burkina Faso.

Les décisions économiques et sociales sont habituellement prises au niveau de la famille, par les hommes, et au niveau de la communauté, par les anciens. Bien que la vie publique soit dominée par les hommes, un nombre croissant d'organisations de femmes dont l'objectif est de défendre les intérêts des femmes en milieu rural ont vu le jour.

L'évolution de la nature traditionnellement sexospécifique des schémas agricoles a entraîné une augmentation du nombre des cultivatrices. Au Burkina Faso, en raison de l'exode rural, les femmes assument des tâches qui incombait jadis aux hommes, en plus de celles que la tradition leur impose. On estime à 10 %³ le nombre de foyers qui ont une femme à leur tête.

Accès des femmes aux ressources productives

Services de vulgarisation et formation agricole : l'agriculture et l'élevage, outre qu'ils se ressentent des problèmes liés à un environnement difficile, souffrent de l'emploi de méthodes à faible intensité technologique. Trente-six pour cent seulement des foyers ont accès

¹ Service des recherches de l'*Economist*, Note de pays sur le Burkina Faso (1998/99).

² Ibid.

³ FAO, Femmes rurales et sécurité alimentaire : situation et perspectives (1997).

aux services de vulgarisation, et les activités visant les femmes portent essentiellement sur l'amélioration de l'alimentation et la conservation des fruits et des légumes.

La terre : en général, les femmes ont moins accès à la terre que les hommes; quand elles sont propriétaires, leurs exploitations sont souvent plus petites et situées dans des zones marginales. En zone rurale, elles ont également moins accès au crédit, ce qui limite leur capacité d'acquérir les semences, engrais et autres intrants nécessaires à la modernisation des techniques agricoles. Les femmes ont davantage accès au crédit et aux services de vulgarisation en raison du développement de programmes et de fonds spécialement créés pour elles, mais le problème de l'accès à la terre demeure. Au Burkina Faso, essentiellement pour des raisons socioculturelles, rares sont les femmes qui possèdent des terres. On estime que 6 % des femmes sont propriétaires foncières, en dépit de la réforme agraire qui a aboli toute discrimination dans ce domaine⁴.

Les forêts : la superficie des terres boisées s'est réduite, en particulier à proximité des zones urbaines, principalement en raison de l'abattage des arbres pour le bois de feu, mais le Gouvernement encourage vivement les projets locaux de reboisement. En 1991, le Gouvernement a lancé un programme national à long terme de gestion de l'environnement, dont l'objectif est de mettre un terme à la dégradation des ressources naturelles et de gérer les ressources forestières et la faune⁵. Malgré le rôle important que jouent les femmes dans l'utilisation des produits forestiers, leurs activités forestières sont restreintes du fait qu'elles possèdent peu de terres. La pénurie de crédit, le rôle insuffisant des femmes dans les activités forestières et les longues heures qu'elles doivent consacrer à la collecte de bois de feu sont autant d'obstacles à surmonter.

Mécanismes de promotion de la femme

En Afrique, la création d'organisations nationales de femmes est d'une importance critique si l'on veut garantir que les besoins des femmes et les obstacles auxquels elles se heurtent soient inscrits à l'ordre du jour des pays. En 1997, le Burkina Faso a créé un Ministère de la promotion de la femme dont l'objectif général est de mettre en place et d'évaluer des stratégies de promotion de la femme. Le Ministère de l'agriculture mène également une politique en faveur des femmes par l'intermédiaire de son «Service des femmes rurales».

Partage du pouvoir et responsabilité des décisions : les femmes sont présentes à des degrés divers dans les organisations agricoles et rurales, mais elles y sont souvent bien moins nombreuses que les hommes et sont rarement représentées aux postes de direction élevés. De même, les femmes occupent peu de postes de décision au Ministère de l'agriculture et dans d'autres ministères et organes gouvernementaux qui traitent du développement rural. Au niveau local, rares sont les femmes qui occupent des postes de responsabilité et qui participent aux structures traditionnelles du pouvoir. Comme c'est souvent à ces organes qu'incombe l'allocation des ressources locales, les femmes ont d'autant moins accès aux ressources qu'elles y sont peu représentées⁶. Il faudrait recueillir des données sur le nombre de femmes occupant d'autres postes de haut niveau dans les ministères techniques et autres organes du Gouvernement.

⁴ FAO, fiche documentaire : Burkina Faso (1995).

⁵ Service des recherches de l'*Economist*, Note de pays sur le Burkina Faso (1998/99).

⁶ FAO, Les femmes, l'agriculture et le développement rural, rapport de synthèse sur la région de l'Afrique (1996).

Les activités de la FAO au Burkina Faso

- Dans le cadre de son programme d'analyse des questions socioéconomiques et des conditions spécifiques de chaque sexe (ASEG), la FAO a organisé des stages de formation de formateurs au printemps de 1998, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Ministère de l'agriculture du Burkina Faso. L'objectif était de renforcer les capacités du Burkina Faso en matière de vulgarisation agricole grâce à une analyse des questions socioéconomiques et de la condition féminine dans le cadre du processus d'adaptation et d'intégration de l'ASEG aux politiques et programmes de développement des pays francophones et de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.
- Dans un premier temps, la FAO, avec l'appui technique de la Division des politiques de la planification forestière, a élaboré une stratégie visant à modifier le cadre de travail utilisé par les agents forestiers afin de tenir compte des sexospécificités. Ensuite, un programme de sensibilisation a été mis en oeuvre à l'intention des décideurs afin de convaincre les autorités traditionnelles d'accorder des terres arables et des terres boisées aux femmes à condition qu'elles s'organisent en petits groupes. Les femmes ont constitué des groupes, par exemple, les femmes de Bougnounou pour la gestion forestière et l'apiculture ou l'organisation de femmes pour la production de riz dans la région du Sud-Ouest et pour l'élevage de volailles dans le cadre du Programme spécial pour la sécurité alimentaire de la FAO. Ce projet a également eu pour résultat d'intégrer les femmes au comité de la gestion des terres.
- Divers réunions ont été tenues à l'occasion du projet forestier pour examiner les différents moyens d'éliminer l'analphabétisme et d'améliorer la formation technique dans une perspective sexospécifique, et pour mettre en place un système d'appui financier afin d'encourager l'épargne et l'accès au crédit en collaboration avec les banques. L'appui financier et la formation ont permis aux femmes de créer des micro-entreprises génératrices de revenus, et d'accroître leur production agropastorale. Par ailleurs, la FAO finance et met en oeuvre un projet visant à donner une formation à des jeunes femmes qui produisent et vendent des produits horticoles.
- En outre, TeleFood a financé plusieurs petits projets axés sur les femmes.

Recommandations

- Améliorer la collecte, l'analyse et la diffusion de données ventilées par sexe.
- Accroître les recherches sur l'affectation des ressources au sein des foyers et sur la répartition du travail entre les hommes et les femmes.
- Encourager le recours à des méthodes participatives pour la formulation, la planification, le suivi et l'évaluation des projets.
- Accroître l'appui aux initiatives locales et renforcer les organisations et associations de femmes.
- Révoquer les textes discriminatoires.
- Accroître la participation des femmes dans les structures de prise de décisions à tous les niveaux en augmentant le nombre des places qui leur seraient réservées et en suscitant une prise de conscience de leur part.

- Améliorer l'accès des femmes au crédit, à la terre et à la formation. Les institutions existantes de crédit devraient être renforcées, et il faudrait en créer de nouvelles qui tiennent compte des besoins des femmes, non seulement dans le secteur agricole (augmentation de la productivité) mais aussi dans le secteur du petit commerce et autres activités socioéconomiques à rendement élevé. Il faudrait promouvoir les droits fonciers des femmes et assurer à ces dernières une formation qui les aide à gérer leurs affaires.
-